AFFAIRE nº 37

OBJET: Emprunt sans intérêt de 225 000 Francs à contracter auprès de la CAISSE GENERALE DE SECURITE SOCIALE

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport :

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Lors de la séance du Conseil Municipal en date du 28 Octobre 1980 vous avez approuvé le projet de construction d'un Foyer-Restaurant pour personnes âgées au CHAUDRON.

La Caisse Générale de Sécurité Sociale que la Municipalité a sollicitée pour le financement de cette opération, vient de nous marquer son accord pour un prêt sans intérêt de 225 000 Francs.

Je vous demande en conséquence, Mesdames, Messieurs et Chers Collègues :
- de m'autoriser à contracter auprès de la Caisse Générale de Sécurité Sociale
un prêt sans intérêt de 225 000 Francs et à signer la convention s'y rapportant.

Je mets la question aux voix.

ADOPTEE A L'UNANIMITE.

1- 87 Reuis le 20 Novembre 1981
Plus Tréfet le Ruétaire Général
L'ave: Biblies De 171AUX
Sale Copie Certifié Conforme
Ple Préfet Buzeau deloque
L'acques Lacosts